



PENSION FORCYN0

Fort de Domont, Route Stratégique – 95330 DOMONT
Tél.: 01.34.39.00.44 / Port. : **06.81.22.77.84**
contact@forcyno.fr - www.forcyno.fr
RCS Pontoise Siret : 502 127 657 000 18

HORAIRES ACCUEIL

du lundi au vendredi :
09h-12h / 13h30-17h
le samedi : **10h-12h**

Sur RDV par Mail ou SMS

CONTRAT de RESERVATION avec versement d'Acompte

Date :

Mme, Mr :

Adresse habituelle : (Présentation de la CNI)
.....

Téléphones : Mail :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Souhaite réserver pour mon/mes CHIEN(S) mon/mes CHAT(S)

Pour la période du _____ au _____ inclus

NOM : RACE :
SEXE : NE(E) LE : Age :.....
IDENTIFICATION :
STERILISEE : OUI NON Date des prochaines chaleurs:.....
VACCINATIONS A JOUR: OUI **Présentation du carnet de santé** NON **L'animal doit être à jour lors de l'entrée en pension**

J'atteste que mon compagnon doit suivre : Un traitement médical (ordonnance) **Supplément 2 Euros/jour**
 Un régime alimentaire

Descriptif :

Consignes particulières :

A t'il peur de l'orage : OUI NON

Votre animal est-il : FUGUEUR BAGARREUR ASSOCIABLE SOCIABLE

TARIFS /nuit:

Chiens : 15,00 €
Chats : 10,00 €

Nombre de nuits	
Tarif en Euros	
Total TTC en Euros (Nombre de nuits X Tarif)	
ACOMPTE : 50% du montant du séjour à verser à la réservation	



Les acomptes seront encaissés 30 jours avant la date de début de pension et ne seront alors plus remboursables en cas d'annulation

REGLEMENT INTERIEUR DE LA PENSION

- La pension vous accueille sur RDV uniquement du lundi au vendredi de 09h00-12h00 / 13h30- 17h00 et le samedi de 10h00 à 12h00.
- Aucun animal ne sera pris en pension sans carnet de santé et vaccins à jour. Il devra être tatoué ou pucé obligatoirement (Carte ICAD à jour).
- L'animal doit être vermifugé et traité contre les parasites externes avant son entrée en pension.
- J'autorise le responsable de la pension, en cas de maladie, à effectuer les soins nécessités par l'état de santé de l'animal ou de les faire exécuter par un Vétérinaire. Je supporterai les frais de soins, de visites vétérinaires, de médicaments, et ne pourrai tenir pour responsable la pension FORCYN0 en cas de Décès de mon animal.
- En cas de problème prophylactique, le responsable de la pension FORCYN0, après avis vétérinaire, prendra toute initiative pour préserver la santé de ses Pensionnaires
- La pension FORCYN0 ne serait être tenue responsable des problèmes psychologiques et de leurs effets liés au stress (perte de poids, etc.) dû à l'absence du maître, pendant et après la durée du séjour de l'animal en pension.
- 48 heures après l'expiration du séjour prévu, un pli recommandé sera adressé au propriétaire de l'animal, dans le cas où le propriétaire ne ferait pas connaître Ses exigences, le pensionnaire serait confié à un organisme de recueil d'animaux.
- J'autorise le responsable de la pension FORCYN0, à me faire saisir, en cas de non-paiement, le montant du prix de la pension, ainsi que les frais de Procédure, voire majoration. (100 % par jour en sus), que cela entraînerait, par l'huissier de justice de son choix.

Je confirme que les données indiquées sont exactes et certifie avoir pris connaissance et accepte les conditions générales.

Lu et accepté le :

Signature :